



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

porcs

Question écrite n° 35936

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation de la filière porcine et en particulier sur les difficultés rencontrées par les éleveurs en Loir-et-Cher. Sous l'effet d'une augmentation des coûts de production liés à la progression constante des aliments, énergie, impôts et charges et d'une stagnation à un faible niveau du prix de vente, les exploitations porcines se trouvent dans des situations d'endettement et de déficit d'exploitation qui grèvent leur avenir. Le coût moyen de production pour un éleveur français est 1,30 euro au kilogramme alors même que le prix de vente stagne autour de 1,22 euro soit une perte par porc d'environ 20 à 25 euros. Il demande au Gouvernement les mesures qui sont envisagées pour soutenir la filière et en particulier s'il compte attribuer une enveloppe du fonds d'allègement des charges avec des modalités de répartition plus ouvertes qu'en 2003.

Texte de la réponse

La filière porcine est confrontée, depuis dix-huit mois, à une crise importante. Pour faire face à cette situation, le fonds d'allègement des charges (FAC) a été mobilisé à hauteur de 5 millions d'euros. De plus une enveloppe complémentaire de 2 millions a été décidée en décembre 2003. Une enveloppe plus spécifique de 5 millions d'euros sur le même fonds a également été ouverte pour les élevages hors sol (dont les élevages porcins) ayant subi des pertes consécutives à la canicule. Une mesure de stockage privé portant sur 80 000 tonnes a été engagée au mois de décembre 2003 et des restitutions à l'exportation ont été obtenues de la Commission européenne en janvier dernier. Bien que les cours n'aient pas atteint un niveau tout à fait satisfaisant au regard des coûts de production, on a constaté temporairement depuis le début de l'année une amélioration sensible des cotations. Les mesures mises en oeuvre y ont sans doute contribué. Sur le plus long terme, un plan d'accompagnement de la restructuration de la filière a été élaboré en concertation avec les responsables professionnels concernés. Doté d'une première enveloppe de 15 millions d'euros, ce plan vise à restaurer la compétitivité de la filière française et à préserver ainsi son potentiel de production et les milliers d'emplois qu'elle représente.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35936

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1946

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4688